



Délibération n°2016-019

Adoption de l'ordre du jour

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour

**Article unique**

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte sans modification l'ordre du jour du bureau du 15 septembre 2016.

Le président de séance

Michel MOLY

Président du Conseil de gestion  
du Parc naturel marin du golfe du lion



## 11<sup>e</sup> BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

### ORDRE DU JOUR

*Date* : jeudi 15 septembre 2016

*Lieu* : Port-Vendres, locaux du Parc

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du bureau du 28 avril 2016
3. Approbation de la constitution d'un nouveau groupe de travail "Eolien en mer"
4. Approbation de la constitution d'un groupe de travail "Réseau des ports"
5. Points sur les avis
  - 5.1. Instruction de dossiers après avis du conseil
  - 5.2. Avis techniques
  - 5.3. Calendrier prévisionnel
6. Dossiers en cours
  - 6.1. Démarche de collaboration entre le Parc naturel marin du golfe du Lion et la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls
  - 6.2. Structures de plongée et réglementation de Catalogne
  - 6.3. Chalutiers et Petits métiers
7. Point d'information événements et réunions
  - Bilan du "Vire vire de caractère", 3 et 4 septembre 2016
  - AFB, loi biodiversité, pré-CA du 7 septembre, situation de l'équipe du Parc
  - Forum du Parc à Leucate le 30 septembre "Journée mondiale de la mer"
  - Réunion de préparation sur la gestion du site mixte Natura2000 " Embouchure du Tech et grau de la Massane "
  - Réunion avec les services de l'Etat sur la grille d'analyse des avis requis auprès du Parc